

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS DE MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES (REMCA)

RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2022

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Scène de musiques actuelles (SMAC) de Reims, La Cartonnerie, est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée la REMCA : Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles, chargée depuis 2003 de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Elle développe un projet culturel fondé sur 4 axes :

- la diffusion des musiques actuelles
- l'accompagnement des artistes débutants et professionnels
- la sensibilisation de la population via ses missions d'actions culturelles et une politique tarifaire adaptée
- la participation à la vie du territoire via ses liens avec les acteurs locaux (associations, collectifs, entreprises) et au niveau national (fédérations et réseaux).

Elle constitue aujourd'hui l'une des plus importantes S.M.A.C (Scène de Musiques Actuelles) labélisée par le Ministère de la Culture, via une convention pluriannuelle d'objectifs renouvelée en 2020 et portant sur la période 2020-2023, liant la Ville, la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, et la REMCA.

Elle est également organisatrice du festival La Magnifique Society et co-organisatrice du festival FarAway (*en partenariat avec les autres scènes de Reims*).

Chaque année, la REMCA programme habituellement environ 90 concerts, avec une moyenne de 50 000 spectateurs. En 2022, année de reprise de l'activité, la REMCA a maintenu 108 concerts (dont 3 pendant le festival), avec une fréquentation de 61 435 spectateurs.

La REMCA organise des actions culturelles, des concerts à destination du jeune public avec le dispositif « Carto Kidz » (accessible dès la maternelle), des dispositifs d'accompagnements artistiques, des projets professionnels autour des musiques actuelles (label, management, organisation, édition). Elle fédère également un certain nombre de mécènes et de partenaires privés au sein du Carto Club nécessaire à la pérennisation des différents projets portés par la Cartonnerie.

Cédric CHEMINAUD a été nommé directeur de la REMCA le 22 juin 2015 par délibération du Conseil municipal, autour d'un projet culturel et artistique fondé sur la diversité des styles musicaux et la mise en avant de la production musicale rémoise et régionale. Son contrat a été renouvelé pour une période de 3 ans allant du 1^{er} Octobre 2018 au 30 Septembre 2021, et a fait l'objet d'une reconduction en contrat à durée indéterminée. Il a quitté la direction de la REMCA le 27 septembre 2022. Lucas VIONNET a été recruté en tant que directeur de la REMCA à compter du 21 novembre 2022, pour une durée de 3 ans renouvelables.

La REMCA est gérée par un conseil d'administration composé de membres désignés par le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire. 11 membres y siègent, 6 élus du Conseil Municipal et 5 personnalités qualifiées.

Les locaux de la REMCA représentent une surface totale de 3 980 m² répartis sur quatre niveaux, et comprennent notamment :

- ◆ deux salles de concerts (400 et 1200 places),
- ◆ un espace scénique pouvant accueillir des concerts de type « café-concert » (120 places)
- ◆ un espace d'exposition,
- ◆ un centre d'information,
- ◆ un espace multimédia,
- ◆ 7 studios de répétition et un studio d'enregistrement,
- ◆ un espace accueil/billetterie,
- ◆ un espace bar/restauration,
- ◆ 2 bars dédiés aux grandes salles.

L'année 2022 représente une année de reprise après la crise sanitaire, avec un nombre de concerts équivalent à celui de 2019.

Malgré cela, la fréquentation en salle n'a pas complètement retrouvé son rythme. Il a par ailleurs été constaté un changement dans les habitudes de consommation des publics qui amène la SMAC faire face à de nouvelles dynamiques.

I. BILAN D'ACTIVITÉS 2022

1. Diffusion

1. Fréquentation des concerts

En 2022, 108 concerts (représentations) ont été proposés au public pour 19 concerts annulés, dont :

- 76 concerts sont produits ou coréalisés par la REMCA,
- 23 concerts organisés par des associations locales ou collectifs locaux
- 9 concerts coproduits avec d'autres structures (JazzUs pour Sunnyside notamment)

En 2022, ce sont 61 435 spectateurs (pour 19 867 spectateurs en 2021) qui ont fréquenté les concerts proposés par la REMCA soit un taux de remplissage de 63%.

Pour mémoire – fréquentation hors festival :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de spectacles	66	70	100	84	96	105	35	44	108
Nb de spectateurs (hors festival)	24 945	29 809	40 315	28 732	39 184	40 181	10 267	14 551	35 266
dont payants	21 741	24 541	32 568	21 917	32 187	31 748	8 483	12 451	29 975
dont gratuits	3 204	5 268	7 747	6 815	6 997	8 433	1 784	2 100	5 291

2. Festivals

❖ La Magnifique Society

L'édition 2022 s'est tenue dans une configuration normale, après une édition 2021 permise dans des conditions extrêmement contraignantes compte-tenu du contexte de crise sanitaire.

3 soirées ont été programmées, pour un total de 26 169 spectateurs.

❖ Far Away 2022

La REMCA participe au festival FarAway en assurant la direction artistique collégalement avec six autres scènes rémoises : La Comédie de Reims, Le Manège de Reims, l'Opéra de Reims, Nova Villa, Césaré, et le FRAC Champagne-Ardenne. En 2022, la soirée prévue dans le cadre du festival FarAway a été annulée.

2. Relation au public et aux organisateurs

1. Tarification

Six niveaux de tarification de billetterie permettent de proposer des tarifs adaptés aux personnes qui sont en situation de précarité financière (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi ...).

Les quatre niveaux de billetterie :

- tarif adhérent (identique en prévente ou sur place)
- tarif réduit (lycéens, collégiens, demandeurs d'emploi) : tarif adhérent prévente+3€
- tarif plein en prévente : tarif adhérent prévente + 5€
- tarif plein sur place : tarif adhérent prévente + 9€

Les deux tarifs spécifiques :

- tarif concert Jeune Public ou tarif – 12 ans : 5 € - Adulte : 8€
- tarif professionnel et action culturelle : 6€.

Les places assises sont majorées de 2 euros pour les concerts en grande salle lorsque le balcon est ouvert permettant aux spectateurs de choisir entre places debout et assises en réduisant le temps d'attente.

L'abonnement à 12 € (8€ pour les étudiants) permet également de bénéficier de divers avantages dont :

- de 5€ de réduction sur tous les concerts,
- du programme dans sa boîte aux lettres
- de l'offre 1=2, pour une place achetée, une place offerte sur une sélection de soirées

2. Nombre d'adhérents et âge

Pour 2022 le nombre d'adhérents s'élève à 1213 (contre 834 en 2021).

3. L'action culturelle – La formation – Les ressources

1. L'action culturelle

Dans le cadre de l'action culturelle, la REMCA mène de nombreux projets de « découverte » en partenariat avec diverses structures et institutions (établissements scolaires de la maternelle à l'université, établissements hospitaliers, établissements pénitentiaires, etc...).

Les actions culturelles permettent de sensibiliser 6 267 personnes en 2022, dont 3 635 accueillies lors des concerts Jeune Public qui ont pu être maintenus.

Une trentaine d'établissements concernés ont bénéficié de projets d'action culturelle. En 2022, tout comme en 2021, ce sont une vingtaine d'ateliers ou de projets qui ont été proposés.

2. La formation

En 2022, la REMCA Formations n'a pas dispensé de formation professionnelle.

2. Les pratiques artistiques

2.1. Fréquentation des studios

La Cartonnerie est équipée de six studios de répétition de 15 à 50 m2.

Après deux années d'un fonctionnement très compliqué les Studios de la Cartonnerie ont retrouvé une pleine activité sur l'ensemble de 2022, même si les mesures de distanciation étaient encore de rigueur sur une grande partie du 1er semestre.

4.2. Accompagnement artistique

La politique d'accompagnement de la Cartonnerie est fondée sur des acquis solides qui permettent de la faire évoluer et de l'affiner chaque année pour rester en phase avec l'actualité des musiques amplifiées et les besoins des artistes régionaux.

L'année 2022 marque un retour à la normale, avec toutefois un engorgement des plannings persistant au 1er semestre dû aux concerts reportés de la période Covid. L'incidence pour les groupes accompagnés s'est ressentie au niveau de la diffusion (peu de dates dédiées à la scène locale et peu de premières parties disponibles). Les projets les plus avancés ont également souffert du gel des nouvelles signatures chez les tourneurs et labels.

Ce retour à une activité normale a permis de travailler trois enjeux fondamentaux pour l'accompagnement:

- L'émergence de nouveaux projets porteurs de diversités : ce sont notamment deux fois plus de projets portés par des femmes, 6 en 2022 contre 3 l'an passé. Cette sélection voit aussi l'entrée de projets aux esthétiques dites «extrêmes» ou «de niche» au sein du Carto Cru: deux groupes de métal, deux groupes de pop française psyché ou encore deux projets électro assez exigeant. Au total, ce sont près d'une quinzaine d'esthétiques différentes qui sont représentées.
- Le recentrage de l'activité d'accompagnement sur le travail du live, via l'intégration plus systématique des aspects scénographiques lors des résidences des groupes Carto Cru en parallèle du travail du son : mise à contribution des compétences internes et locales en matière de création lumière et scénographique pour la conception de solutions adaptées et adaptables à la réalité des artistes. La refonte du dispositif Carto Blaster a aussi évolué dans ce sens avec la préparation d'un live finalisant l'année d'accompagnement, celle-ci étant désormais rythmée

par une déclinaison de temps de formation allant de la production musicale à la prestation scénique. Cela se traduit concrètement par une très forte hausse du nombre de jours de résidences pour les artistes locaux régionaux (84 contre 41 en 2019).

- Le développement de plusieurs projets vers le national, soutenus dans leurs démarches pour fédérer un plus large public et convaincre les professionnels. La jeune artiste Timéa s'est hissée jusqu'en finale nationale du dispositif Buzz booster dont la finale régionale était composée à 50% d'artistes estampillés Carto Cru.

5. Partenaires privés et mécènes : le rôle du CartoClub

Depuis son ouverture, La Cartonnerie n'a cessé de se rapprocher du monde de l'entreprise. Ces liens tissés avec les entreprises ont permis l'élaboration de partenariats qui alimentent, années après années, le projet culturel général de La Cartonnerie et son festival (La Magnifique Society).

Ces partenariats prennent la forme d'actions de mécénat pour des projets d'action culturelle ou d'accompagnement artistique. Ils répondent aux besoins des entreprises qui souhaitent encourager l'innovation sur le territoire et légitiment les liens entre la scène de musiques actuelles et le monde entrepreneurial.

Un des premiers objectifs du CartoClub est de valoriser l'implication des partenaires et mécènes, et de faire écho des relations fortes et durables qui nous unissent. Le CartoClub se veut un espace humain de rencontre et d'échange entre deux mondes qui partagent un même territoire et les populations qui l'occupent. Catalyseur et facilitateur de partage d'expériences, le CartoClub poursuit son développement et s'appuyant sur des relations durables.

En 2022, le réseau peut compter sur 151 membres (53 en 2019) essentiellement mobilisées sur le Festival La Magnifique Society, dont la programmation internationale a permis de faire augmenter fortement son soutien privé (+19% entre 2019 et 2022).

II. BILAN SOCIAL

1. Emplois

Au 31 décembre 2022, l'effectif est de 32 salariés (agrégations des trois établissements : budget principal, débit de boissons et centre de formation) dont 23 CDI, 9 CDII (CDI Intermittents) et 1 CDD. 3 apprentis ont rejoint les effectifs. Sur 2022, les embauches des permanents, intermittents et vacataires cumulés représentent 33,75 ETP.

La majorité des personnes employées sont de sexe masculin (65,7%).

2. Rémunérations et charges 2022

La masse salariale annuelle brute 2022 représente 986 863,86 € (788 462,54 € en 2021). Les charges patronales s'élèvent 432 222,98 €.

III. BILAN FINANCIER 2022

1. Compte Administratif REMCA 2022 – Agrégation du budget principal et de ses deux budgets annexes

Le budget global de fonctionnement de la R.E.M.C.A. présente un résultat déficitaire de 334 971,21 € (bénéficiaire de + 424 881,59 € en 2021), composé ainsi :

Dépenses	2022		Recettes	2022	
60 - Achats de prestations et de marchandises	1 840 063,58 €	35,91%	70 - Ventes de produits et de prestations	2 399 202,14 €	50,09%
- Achats de spectacles	1 429 427,08 €	27,89%	- Recettes de billetterie et de vente de spect.	1 296 660,82 €	27,07%
- Achats non stockés de matières et fourm.	193 657,74 €	3,78%	- Recettes de débit de boissons et restauration	489 707,60 €	10,22%
- Achats de marchandises	216 978,76 €	4,23%	- Partenariats et mécénats	4 70 435,03 €	9,82%
61 - Services extérieurs	720 943,47 €	14,07%	- Locations de salle et studios	1 37 132,04 €	2,86%
- Sous traitance	400,00 €	0,01%	- Formations		0,00%
- rédevances de crédits bails	13 273,74 €	0,26%	- Autres (merchandising, vestiaire)	5 266,65 €	0,11%
- Locations (technique, informatique...)	576 130,46 €	11,24%	74 - Subventions et aides	2 326 234,70 €	48,57%
- Entretien et réparations	76 447,88 €	1,49%	- Etat - Ministères et DRAC	171 200,00 €	3,57%
- Primes d'assurances	44 189,24 €	0,86%	- Région GRAND EST	1 15 989,70 €	2,42%
- Autres services extérieurs (dont coprod.)	10 502,15 €	0,20%	- Département de la Marne	36 860,00 €	0,77%
62 - Autres services extérieurs	759 294,03 €	14,82%	- Ville de Reims	19 31 500,00 €	40,33%
- Honoraires	126 450,69 €	2,47%	- SACEM	16 000,00 €	0,33%
- Communication, Publicité, Impressions	141 743,96 €	2,77%	- CNV	48 932,00 €	1,02%
- Transport de biens et de personnel	6 500,00 €	0,13%	- Autres aides	5 753,00 €	0,12%
- Réception, déplacements	203 714,48 €	3,98%	77 - Produits exceptionnels	13 347,80 €	0,28%
- Frais postaux et télécommunications	45 815,74 €	0,89%	777 - Quote part subv d'inv virée au résultat	50 894,44 €	1,06%
- Services bancaires et assimilés	38 422,05 €	0,75%			
- Sécurité, service d'ordre et de garde	120 253,27 €	2,35%			
- Frais de nettoyage des locaux	41 681,15 €	0,81%			
- Autres (dont prestations informatiques)	34 712,69 €	0,68%			
63 - Impôts, taxes	142 764,06 €	2,79%			
64 - Rémunération du personnel	1 378 112,81 €	26,89%			
- Rémunération brute permanents	717 439,36 €	14,00%			
- Rémunération brute intermittents	172 492,08 €	3,37%			
- Rémunération brute vacataires	93 708,40 €	1,83%			
- Charges patronales	386 966,45 €	7,55%			
- Autres personnel extérieur	7 506,52 €	0,15%			
65 - Autres charges de gestion courante	140 864,03 €	2,75%			
66 - Charges financières	1 451,30 €	0,03%			
67 - Charges exceptionnelles	21 661,52 €	0,42%			
68 - Dotation s aux amortissements	65 412,49 €	1,28%			
69 - Impôts sur le s bénéfices	54 083,00 €	1,06%			
	5 124 650,29 €			4 789 679,08 €	
RESULTAT COMPTABLE				- 334 971,21 €	
REPORT A NOUVEAU AU 01/01				760 967,53 €	
REPORT A NOUVEAU AU 31/12				425 996,32 €	

2. Compte Administratif REMCA 2022 – Budget principal

Au titre de l'année 2022, les dépenses totales du budget principal de la REMCA se sont élevées à 4 823 782,67 € contre 2 855 277,09 € en 2021 (1 985 281,52 € en 2020), soit une augmentation de 68,94 % par rapport à l'exercice précédent (les deux précédents exercices étant fortement impactés par la crise sanitaire, avec une forte diminution des dépenses). Si les dépenses de fonctionnement ont augmenté, les dépenses d'investissement ont été maintenues à hauteur de 123 826,30 € (128 026,85 € en 2021).

Les recettes totales du budget principal 2022 de la REMCA s'élèvent à 4 384 205,84 € contre 3 135 657,86 € en 2021, soit une augmentation de 39,81 %. Le résultat 2022 se décompose comme suit :

-investissement : + 302,50 € (contre - 24862,48 € en 2021),

-fonctionnement : - 439 879,33 € (contre + 305 246,25 € en 2021, année impactée par la crise sanitaire);

le déficit est lié à l'augmentation des charges courantes (cachets, énergie, notamment), à l'apport pour le festival La Magnifique Society, niveau de recettes inférieur à celles escomptées. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat cumulé du budget principal s'élève à 20 743,80€ (418 833,03 € en 2021).

Budget principal				
Fonctionnement				
	Réalisé 2022		Pour mémoire 2021	
Total recettes	4 260 077,04 €		3 032 496,49 €	
Recettes propres	1 939 595,34 €	45,53%	802 671,34 €	26,47%
Produits des services (chap 70)	1 848 667,84 €	43,40%	689 445,01 €	22,74%
Atténuation de charges (chap 13)	27 430,96 €	0,64%	25 975,51 €	0,86%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1 534,10 €	0,04%	1,13 €	0,00%
Recettes exceptionnelles (chap 77)	11 384,70 €	0,27%	31 414,59 €	1,04%
Opérations d'Ordre (chap 42)	50 577,74 €	1,19%	55 835,10 €	1,84%
Subventions (chap 74)	2 320 481,70 €	54,47%	2 229 825,15 €	73,53%
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>	1 651 000,00 €	38,76%	1 496 930,15 €	49,36%
<i>Dont subventions sur projet</i>	604 549,70 €	14,19%	610 750,00 €	20,14%
<i>et sub. Emploi, établissements publics et sociétés civiles</i>	64 932,00 €	1,52%	122 145,00 €	4,03%
Total Dépenses	4 699 956,37 €		2 727 250,24 €	
Charges à caractère général (chap 11)	3 126 599,34 €	66,52%	1 695 792,62 €	62,18%
Charges de personnel (chap 12)	1 320 006,32 €	28,09%	827 534,49 €	30,34%
Autres charges de gestion courantes (chap 65)	136 506,76 €	2,90%	38 028,16 €	1,39%
Charges financières (chap 66)	1 451,30 €	0,03%	- €	0,00%
Impôts sur le bénéfice (chap 69)	39 624,00 €	1,27%	55 000,00 €	2,02%
Charges exceptionnelles (chap 67)	11 839,85 €	0,25%	42 883,60 €	1,57%
Atténuation de produits (chap 14)	-	0,00%	- €	0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	63 928,80 €	1,36%	68 011,37 €	2,49%
Résultat d'exploitation 2022	-	439 879,33 €	305 246,25 €	
Report à nouveau de 2021	334 901,07 €		29 654,82 €	
Report à nouveau sur 2023	-	104 978,26 €	334 901,07 €	

Investissement				
	Réalisé 2022		Pour mémoire 2021	
Total recettes	124 128,80 €		103 161,37 €	
Opérations d'Ordre (chap 40)	63 928,80 €	51,50%	68 011,37 €	65,93%
Immobilisations incorporelles (chap 20)	-	0,00%	-	0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	-	0,00%	-	0,00%
Subventions (chap 13)	60 200,00 €	48,50%	35 150,00 €	34,07%
Total Dépenses	123 826,30 €		128 026,85 €	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	-	0,00%	-	0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	72 656,66 €	58,68%	58 441,75 €	45,65%
Autres immobilisations financières (chap 27)	591,90 €	0,48%	13 750,00 €	10,74%
Subventions (chap 13)	-	0,00%	-	0,00%
Opérations d'Ordre (chap 40)	50 577,74 €	40,85%	55 835,10 €	43,61%
Résultat d'exécution 2022	302,50 €	-	24 865,48 €	
Report à nouveau de 2021	83 931,96 €		108 797,44 €	
Report à nouveau sur 2023	84 234,46 €		83 931,96 €	

3. Compte Administratif REMCA 2022 – Budget annexe Débit de Boissons

Au titre de l'année 2022, les dépenses totales du budget annexe débit de boissons et restauration (fonctionnement et investissement), s'élèvent à 468 357,87€ (254 950,69€ en 2021, et 144 414,36 € en 2020). Les recettes globales 2022 sur ce budget annexe se sont élevées à 574 178,74 € (373 909,09 € en 2021 et 136 920,18 € en 2020). Le compte administratif du budget annexe Débit de boissons présente pour l'exercice 2022 un excédent de 105 820,87 €, contre un excédent de 118 958,40 € en 2021.

Compte tenu des résultats antérieurs, le report à nouveau bénéficiaire, inscrit au budget primitif 2023 du budget annexe Débit de boissons et restauration, s'élève à 618 865,92 €.

Budget annexe Débit de Boissons				
Fonctionnement				
	Réalisé 2022		Pour mémoire 2021	
Total recettes	572 949,29 €		372 748,25 €	
Recettes propres	567 196,29 €	99,00%	233 934,25 €	62,76%
Produits des services (chap 70)	550 534,30 €	96,09%	204 966,80 €	54,99%
Atténuation de charges (chap 13)	15 916,29 €	2,78%	24 396,15 €	6,54%
Recettes exceptionnelles (chap 77)	123,50 €	0,02%	4 254,31 €	1,14%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	305,50 €	0,05%	0,29 €	0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	316,70 €	0,06%	316,70 €	0,08%
Subventions (chap 74)	5 753,00 €	1,00%	138 814,00 €	37,24%
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>	5 753,00 €	1,00%	138 814,00 €	37,24%
<i>Dont subventions sur projet</i>		0,00%		0,00%
<i>Dont établissements publics et sociétés civiles</i>		0,00%		0,00%
Total Dépenses	468 041,17 €		253 779,29 €	
Charges à caractère général (chap 11)	298 482,24 €	63,77%	147 362,51 €	58,07%
Charges de personnel (chap 12)	139 437,30 €	29,79%	79 452,09 €	31,31%
Autres charges de gestion courantes (chap 65)	4 357,27 €	0,93%	3 079,25 €	1,21%
Charges financières (chap 66)	- €	0,00%		0,00%
Charges exceptionnelles (chap 67)	9 821,67 €	2,10%	2 724,60 €	1,07%
Impôts sur le bénéfice (chap 69)	14 459,00 €	3,09%	20 000,00 €	7,88%
Dotations aux amortissements et provisions (chap 68)	254,24 €	0,05%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	1 229,45 €	0,26%	1 160,84 €	0,46%
Résultat d'exploitation 2022	104 908,12 €		118 968,96 €	
Report à nouveau de 2021	510 315,38 €		391 346,42 €	
Report à nouveau sur 2023	615 223,50 €		510 315,38 €	

Investissement				
	Réalisé 2022		Pour mémoire 2021	
Total recettes	1 229,45 €		1 160,84 €	
Opérations d'Ordre (chap 40)	1 229,45 €	100,00%	1 160,84 €	100,00%
Subventions (chap 13)		0,00%		0,00%
Total Dépenses	316,70 €		1 171,40 €	
Immobilisations incorporelles (chap 20)		0,00%		0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)		0,00%	854,70 €	72,96%
Opérations d'Ordre (chap 40)	316,70 €	100,00%	316,70 €	27,04%
Résultat d'exécution 2022	912,75 €		-	10,56 €
Report à nouveau de 2021	2 729,67 €		2 740,23 €	
Report à nouveau sur 2023	3 642,42 €		2 729,67 €	

4. Compte Administratif REMCA 2022 – Budget annexe Centre de Formation

Au titre de l'année 2022, il n'y a pas eu de dépenses de fonctionnement du budget annexe centre de formation (en 2021, elles s'élevaient à 19717,62 € et 4802,16 € en 2020).

Aucune recette n'a été perçue en 2022 (en 2021, elles se sont élevées à 20 384,00 € et à 6057,48 € en 2020).

Compte tenu des résultats antérieurs, le report à nouveau déficitaire, inscrit au budget primitif 2023, s'élève à 83271,95 €, comme au BP 2022 (contre - 83938,33 € au BP 2021).